

Appel d'Offres Ouvert N°323-2022 O/T : « Réservoir Errahma/Ouled Azzouz étage 110 Lot 3 : Construction d'un réservoir 2 x 10 000 m3 y compris départ conduites de distribution DN 800 et arrivée conduite de refoulement DN 800 ».

Lydec porte à la connaissance des concurrents qu'à partir du **Mercredi 02 Novembre 2022**, l'appel d'offres cité en objet sera reporté comme suit :

AOO N°	Visite des lieux (Obligatoire)*	Date et heure limites de dépôt des offres au bureau d'ordre	Date et heure d'ouverture des offres (**)	Lieu d'ouverture des plis
323-2022 O/T	Jeudi 10 Novembre 2022 à 10h00	Mardi 22 novembre 2022 à 16h00	Mercredi 23 novembre 2022 à 09h30	Lydec : 48, rue Mohamed Diouri immeuble Lâaroussi Salle rez-de-chaussée
		Au lieu du Mardi 1 ^{er} novembre 2022 à 16h00	Au lieu du Mercredi 2 novembre 2022 à 09h30	

(*) : Le départ pour la visite des lieux est fixé au secrétariat de la Direction des Achats.

(**) : La commission de l'appel d'offre sera tenue **en séance publique** au lieu de séance à huis clos. Les résultats des procédures de mise en concurrence seront affichés sur le site web de Lydec après achèvement de travaux de la commission d'appel d'offres.

Le dossier de l'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents **uniquement sur le site web de Lydec** à l'adresse suivante : <https://client.lydec.ma/site/avis-d-appels-d-offres>.

La remise des offres est au choix du prestataire :

- Soit, elles sont déposées, contre récépissé, dans le bureau d'ordre de Lydec, sis au rez-de-chaussée immeuble Laâroussi, siège Lydec 48, rue Mohamed Diouri Casablanca, avant la date et heure limite de dépôt des offres.
- Soit, envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus-indiquée. Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure limites de remise des offres, indiquées dans l'avis de publicité de l'appel d'offres. Le concurrent fera son affaire de l'acheminement de son pli jusqu'à sa destination.
- Soit, elles sont remises, **séance tenante, au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.**

Le délai pour la réception des offres expire à la date et à l'heure fixées dans l'avis de publication de l'appel d'offres. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés, ne sont pas admis. En cas de report de la date de remise des offres, ce sont les nouvelles dates de remise des offres, fixées dans l'avis de report de l'appel d'offres, qui sont prises en considération.

Les autres dispositions de l'appel d'offres demeurent inchangées.